

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Guillaume NICOD, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 51
------------------	------------------	---------------	--

<u>Délibération n° :</u> 2022-10-01	<u>Objet :</u> Ressources humaines – Suppression de 2 postes permanents d'adjoint administratif et création de 2 postes permanents d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 35/35
--	--

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du comité technique du 12 octobre 2022 et conformément aux Lignes Directrices de Gestion, ces nominations sont proposées, les agents ayant obtenu une note supérieure à 12/20.

Vu la réussite au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de deux agents de la collectivité,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- SUPPRIMER deux postes d'adjoint administratif à temps complet,
- CREER un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022,
- CREER un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 5 janvier 2023,
- MODIFIER ainsi le tableau des emplois,
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Guillaume NICOD, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 51
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-02	Objet : Ressources humaines – Création d'un poste de responsable Vie scolaire sur un grade de rédacteur à temps non complet 28/35
---	--

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les missions dévolues au poste de Responsable de la vie scolaire peuvent relever de la catégorie B.

Aussi, l'agent contractuel en poste a assuré le remplacement pendant le congé maternité de l'agent titulaire et est actuellement fonctionnaire en disponibilité de la filière médico-sociale sur un grade d'auxiliaire de puériculture (catégorie B). Cela permet son intégration directe sur le grade de rédacteur.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- CREER un poste de rédacteur à temps non complet à compter du 1^{er} novembre 2022,
- MODIFIER ainsi le tableau des emplois,
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBEY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 51
------------------	------------------	---------------	--

<u>Délibération n° :</u> 2022-10-03	<u>Objet :</u> Ressources humaines – Suppression de 2 postes permanents d'accompagnatrice scolaire
--	---

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

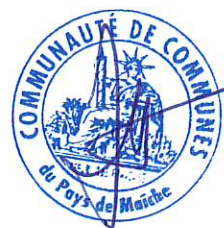
Considérant l'avis favorable du comité technique du 12 octobre 2022,

Vu le souhait de 2 accompagnatrices scolaires à temps non complet (5 heures et 5.30 heures) de ne pas renouveler leurs contrats,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- SUPPRIMER 2 postes d'accompagnatrice scolaire à temps non complet,
- MODIFIER ainsi le tableau des emplois.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Guillaume NICOD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBEY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 51
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-04	Objet : Ressources humaines – Modifications de quotités horaires sur postes existants
---	--

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 12 octobre 2022,

Vu le recrutement d'une assistante de Direction au Pôle Environnement, Infrastructures, Ingénierie sur le grade d'adjoint administratif à temps complet (35h), le poste à temps non complet (32 heures) étant devenu vacant suite à une mutation en interne,

Vu le départ de l'accompagnatrice scolaire sur la ligne Liebvillers, Soulce-Cernay, Saint-Hippolyte à temps non complet (5 heures) au 1^{er} septembre 2022, l'adjoint d'animation de l'école de Saint Hippolyte effectuera ce trajet, son poste passant de 25h30 à 30h30,

Vu le départ de l'accompagnatrice scolaire sur la ligne Terre de chaux, Saint Hippolyte à temps non complet (5.5 heures) au 1^{er} septembre 2022, l'agent d'entretien et accompagnatrice de l'école de Saint-Hippolyte effectuera ce trajet, son poste passant de 22 heures à 25 heures,

Vu le nombre trop important d'heures supplémentaires réalisées par l'ATSEM de Indevillers afin d'effectuer le ménage pendant les vacances d'été, un passage à 34 heures annualisé au lieu de 32h30 à l'heure actuelle permettrait à l'agent d'effectuer sa mission sans heure supplémentaire,

Vu le manque de temps de l'ATSEM de l'école de Montécheroux pour la préparation des activités scolaires et pour l'entretien, l'école comptant deux classes qui accueillent désormais des toutes petites sections de maternelle (39 élèves et 3 élèves TPS), l'agent souhaite utiliser le temps de bus qui lui est imparti (4 heures hebdomadaires) afin de réaliser ce travail. Au regard de cette nécessité de service, sa fiche de poste sera donc revue.

Dès lors, les 4 heures de trajet hebdomadaire sur la ligne Montécheroux-Chamesol seront effectuées par l'adjoint technique dont le temps de travail passera de 12h45 à 16h45.

Grade	Tps de travail actuel	Tps de travail sollicité	Lieux
Adjoint administratif	32h	35h	Siège CCPM
Adjoint d'animation	25h30	30h30	Ecole Saint Hippolyte
Adjoint technique	22h	25h	Ecole de Saint Hippolyte
ATSEM	32h30	34h	Ecole d'Indevillers
Adjoint Technique	12h45	16h45	Ecole de Montécheroux-Chamesol
ATSEM	Inchangé 33h30		Ecole Montécheroux

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- PASSER le poste d'assistante de direction au Pôle Environnement, Infrastructures, Ingénierie de 32h à 35h,
- PASSER le poste d'adjoint d'animation de l'école de Saint-Hippolyte de 25h30 à 30h30,
- PASSER le poste de l'agent d'entretien et accompagnatrice de l'école de Saint-Hippolyte de 22h à 25h,
- PASSER le poste de l'ATSEM de Indevillers de 32h30 à 34h,
- PASSER le poste d'adjoint technique de l'école de Montécheroux – Chamesol de 12h45 à 16h45,
- MODIFIER ainsi le tableau des emplois,
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 025-200023075-20221020-DEL_2022_10_04-DE



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-05	Objet : Ressources humaines – Mise en place du compte personnel d'activité
---	---

Le compte personnel d'activité (CPA) est composé du compte personnel de formation (CPF) et du Compte Engagement Citoyen (CEC).

Il est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce dispositif, qui s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF), permet d'acquérir chaque année de nouveaux droits à la formation.

Le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 instaure le CPF et détermine l'utilisation de ce compte : art 2 dudit

décret « L'utilisation du compte personnel de formation porte sur toute action de formation, en dehors de celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle ».

De 2017 à 2019, l'alimentation du CPF était de 24h par an dans la limite de 120h puis de 12h par an dans la limite de 150h pour tout agent à temps complet ou à temps partiel. Ce crédit est proratisé en fonction du temps de travail pour les agents à temps non-complet.

A compter de 2020, l'acquisition des droits s'effectue sur la base et limite de 25 heures par an. Le plafond intermédiaire de 120 heures est supprimé.

A noter que tous les agents publics privés sont concernés par le CPF (dans le secteur privé le CPF existe depuis 2015).

Pour les agents moins qualifiés (CAP/BEP), le plafond est de 400 heures (au lieu des 120 heures réglementaires).

A noter que pour bénéficier de ces heures complémentaires l'agent doit enregistrer son niveau de qualification dans son interface.

De même, le compte CEC (Compte engagement citoyen) doit être alimenté par l'agent. Il a pour objectif de recenser les activités citoyennes qui ouvrent des droits complémentaires à la formation (20 heures par années avec un plafond de 60 heures).

Les droits sont gérés directement par la caisse des dépôts et consignation. Les agents peuvent consulter leur compte l'alimentation sur « moncompteactivite.gouv.fr »

Le CPF a pour objectif de permettre au fonctionnaire ou à l'agent contractuel d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un **projet d'évolution professionnelle**.

Ce dispositif permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation au regard du temps de travail accompli. Les heures de formation ainsi acquises seront destinées à financer des prestations ayant pour objet de maintenir un niveau de qualification ou d'accéder à un niveau de qualification supérieur.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer les modalités générales d'instruction et de financement des demandes d'utilisation du CPF, notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation. En effet, sans délibération l'employeur se doit de prendre en charge la totalité des frais pédagogiques de la formation. En revanche, la nécessité de garantir une équité de traitement dans l'instruction des demandes doit conduire chaque employeur **public à définir une procédure** lisible et précise tant pour les agents concernés que pour les personnes qui interviendront dans le processus de décision.

Ainsi, cette mise en œuvre opérationnelle du CPF requiert une délibération détaillant les conditions et les modalités de fonctionnement propres à la collectivité, ainsi que le plafonnement, le cas échéant, de la prise en charge financière des frais pédagogiques.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 12 octobre 2022,

- Le plafond de prise en charge des frais de formation :
- 1- Prise en charge des frais pédagogiques : le maximum pris en charge par formation acceptée sera de **300 € HT**.

Dans le cas où l'agent n'a pas suivi tout ou partie de sa formation (attestation de présence fournie

obligatoirement par l'agent à son employeur), il devra rembourser les frais engagés par la collectivité. A noter que les heures consacrées à la formation au titre du CPF pendant le temps de service constituent un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien par l'employeur de la rémunération de l'agent. À ce titre, la transformation des heures CPF en jours s'opère de la façon suivante :

- Une journée correspond à un forfait d'utilisation de 6 heures de droits acquis,
- Une ½ journée correspond à un forfait d'utilisation de 3 heures de droits acquis.

Une seule session de formation par agent sera autorisée **tous les 3 ans** (sur année glissante).
Le budget annuel global alloué aux actions de formation sera de **1200 €/ an**

- 2- Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations :
- Les frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations ne seront pas pris en charge par la CCPM. Les frais occasionnés non pris en charge comprennent :
- Les frais de déplacement,
 - Les frais de péages et parking,
 - Les frais de repas et de nuitée.

➤ La demande d'utilisation du CPF

L'agent qui souhaite utiliser son CPF devra remplir et adresser à son supérieur le formulaire prévu à cet effet.

➤ Les modalités d'instruction des demandes :

Les demandes seront instruites :

Au fur et à mesure des dépôts tout au long de l'année.

Il est proposé de mettre en place un comité d'examen qui sera composé :

- Du responsable direct de l'agent (n+1),
- Du Directeur du Pôle,
- Du Directeur Général des Services,
- De la Responsable des Ressources Humaines.

➤ Les critères d'instruction et priorité des demandes :

A noter que le CPF n'est pas mobilisable pour suivre une formation en lien avec les fonctions actuelles de l'agent. Les formations suivies dans le cadre du CPF doivent avoir lieu, en priorité, pendant le temps de travail. L'agent reste rémunéré pendant sa formation.

L'article 8 du décret n°2017-928 du 6 mai 2017 indiquent les requêtes suivantes comme prioritaires :

- 1) Suivre une action de formation, un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions.
- 2) Suivre une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (validation des acquis de l'expérience (VAE) par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles.
- 3) Suivre une action de formation de préparation aux concours et examens. Si l'agent est inscrit à un concours ou à un examen professionnel et qu'il n'a pas bénéficié d'une préparation concours par la collectivité, il peut également utiliser son compte épargne temps ou son CPF pour disposer d'un temps de préparation personnelle, limité à 5 jours par an.
Enfin, il est proposé d'étudier les demandes de reconversion vers le secteur privé.

Les demandes présentées par les personnes peu ou pas qualifiées qui ont pour objectif de suivre une formation relevant du socle de connaissance et de compétences mentionné à l'article L.6121-2 du code du travail (qui concerne notamment la communication en français, les règles de calcul et de raisonnement mathématiques...) ne peuvent pas faire l'objet d'un refus. La satisfaction de ces

demandes peut uniquement être reportée d'une année en raison de nécessités de service.

Propositions de critères d'instruction par le comité d'examen :

- La formation est-elle en adéquation avec le projet d'évolution professionnelle ?
- L'agent dispose-t-il des prérequis exigés pour suivre la formation ?
- Maturité/antériorité du projet d'évolution professionnelle
- Situation de l'agent
- Nombre de formations déjà suivies par l'agent ?
- Ancienneté au poste
- Nécessités de service
- Calendrier

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- ACTER les modalités de mise en œuvre du CPF et les plafonds de prise en charge des frais pédagogiques comme énoncés ci-dessus,
- DIT que le compte personnel d'activité sera mis en place par la collectivité.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-06	Objet : Finances – Décision modificative n°1 – Budget SPANC – Augmentation de crédits pour les prestations de vidange de fosse
---	---

Vu le budget primitif 2022 Budget SPANC voté le 14 avril 2022,

Vu le besoin de crédits supplémentaires sur le budget SPANC pour le paiement des prestations de vidanges de fosses réalisées pour le titre des usagers et faisant l'objet d'une facturation individuelle par la CCPM aux usagers bénéficiaires du service,

Vu la dépense aléatoire liée aux demandes des usagers et consécutive dans la majorité des cas aux visites de

bon fonctionnement réalisées par le technicien SPANC et mettant en évidence la nécessité de procéder à l'entretien de leur système d'assainissement individuel,

Il est proposé d'ouvrir des crédits au Budget SPANC, par décision modificative n°1.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6287 : Remboursements de frais	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7068 : Autres prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	17 000.00 €
Total Général		17 000.00 €		17 000.00 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE DECIDE d'ouvrir des crédits aux comptes comme énoncés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-07	Objet : Finances – Décision modificative n°3 – Budget CSP
---	--

Vu le budget primitif 2022 Budget Combe Saint Pierre voté le 14 avril 2022,

Section Investissement :

Vu le besoin de crédits supplémentaires sur le budget CSP à la suite de la révision des prix selon le CCAP du marché N° 2020-007 CSP « Travaux parcours acrobatique et Via Ferrata »,
Vu les crédits disponibles sur l'opération 33 « Patinoire »,

Section Fonctionnement :

Vu le besoin de crédits supplémentaires sur le budget CSP au chapitre 011 « Dépenses à caractère général » en raison de la hausse conséquente du coût des dépenses énergétiques et aux dépenses supplémentaires constatées en « Entretien et réparations d'autres bâtiments »,

Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 022 « Dépenses imprévues »,

Il est proposé d'ouvrir des crédits au Budget CSP par décision modificative n°3.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire est invité à OUVRIER des crédits aux comptes suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-60612-414 : Énergie - Électricité	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621-414 : Combustibles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622-414 : Carburants	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228-414 : Entretien et réparations autres bâtiments	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-414 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2128-20-414 : VIA FERRATA	0.00 €	3 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-24-414 : PARC AVENTURE	0.00 €	3 150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-33-414 : PATINOIRE	7 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 100.00 €	7 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	7 100.00 €	7 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE ADOPTE la décision modificative correspondante.

Pour copie conforme

Le Président

Franck VILLEMANN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-08	Objet : Finances – Décision modificative n°5 – Budget Général
---	--

Vu le budget primitif 2022 Budget Général voté le 14 avril 2022,

Vu le besoin de crédits supplémentaires sur le budget Général à l'opération 17 « Matériel Sentiers Belvédères » pour le remplacement du véhicule Quad utilisé par le service Sentiers (ancien quad accidenté non réparable),

Vu le remboursement à venir d'un montant de 13 500€ provenant de l'assurance pour l'indemnisation du

quad,

Considérant que l'indemnisation de l'assurance sera à affecter à l'acquisition du nouveau quad,

Vu le besoin de crédits supplémentaires sur l'opération 35 « Site des Tuileries »,

Il est proposé d'ouvrir des crédits au Budget Général, par décision modificative n°5.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire est invité à OUVRIER des crédits aux comptes suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7788-414 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 500.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	13 500.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 500.00 €
D-2128-35-824 : SITE DES TUILERIES	0.00 €	407.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-17-414 : MATERIEL SENTIERS BELVEDERES	0.00 €	13 093.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	13 500.00 €
Total Général		27 000.00 €		27 000.00 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE ADOPTE la décision modificative correspondante.

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-09	Objet : Finances – Décision modificative n°1 – Budget Eau
---	--

Vu le budget primitif EAU 2022 voté le 14 avril 2022,

Vu le besoin de crédits supplémentaires sur le budget Eau à l'opération 39, Axe analytique E39L3 « DUP » pour les études réglementaires des sites de protection de captage d'eau potable à la suite d'une erreur comptable de report des crédits concernant cette opération,

Vu les crédits disponibles sur l'opération 47 « Travaux sur ouvrages 2022 », Axe analytique E47L2

« Réhabilitation captage Fleurey »,

Vu le besoin de crédits supplémentaires au compte 1641 « Emprunts en euros »,

Il est proposé d'ouvrir des crédits au Budget Eau par décision modificative n°1.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire est invité à OUVRIER des crédits aux comptes suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641-911 : Emprunts en euros	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-39-911 : Travaux divers 2020	0.00 €	18 540.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	18 540.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-47-911 : Travaux sur ouvrages 2022	18 740.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 740.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	18 740.00 €	18 740.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE ADOPTE la décision modificative correspondante.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

<u>Délibération n° :</u> <u>2022-10-10</u>	<u>Objet :</u> Finances – Emprunt opération redimensionnement filière boue Step de Maïche
---	--

Afin de financer ses projets, la Communauté de communes du Pays de Maïche souhaite contracter un emprunt de 850 000€ pour l'opération « Travaux pour le redimensionnement de la filière boue de la station d'épuration de Maïche ».

Rappel des éléments (€ HT)

Total Dépenses	1 854 050 €	Total Recettes	1 854 050 €
Travaux	1 809 050 €	Subventions	900 000 €
Autres	45 000 €	Emprunt	850 000 €
		Autofinancement	104 050 €

Après consultation, de quatre organismes bancaires (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, et Banque des Territoires) différentes propositions ont été adressées à la CCPM.

Aussi, suite aux analyses de ces dernières, le Président propose de contractualiser un emprunt selon les modalités suivantes avec la banque Crédit Mutuel.

- Emprunt d'un montant de 850 000 € sur 20 ans à un taux de 2.5%
 - Commission – Frais de 0.10% du montant accordé payable au déblocage des fonds soit : 850 €
 - Remboursement : Trimestrialités constantes en capital et intérêts soit 13 534.18 €
- Coût total : 232 734,05 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, 1 ABSTENTION (Régis LIGIER) DECIDE :

- DE CONTRACTUALISER un emprunt sur 20 ans auprès du Crédit mutuel selon les modalités énoncées ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet emprunt.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBEY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-12	Objet : Cycle de l'eau – Diagnostic permanent système assainissement
---	---

L'arrêté du 21 juillet 2015 impose la réalisation d'un diagnostic permanent aux systèmes d'assainissement DUP à 10 000 équivalents habitants. C'est le cas désormais de la STEP de Maîche.

Cet outil de connaissance du fonctionnement des équipements vise à orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact sur les milieux naturels.

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le diagnostic permanent est un dossier

réglementaire demandé par les services de l'Etat.

Il a pour but de réaliser un état des lieux des systèmes d'assainissement, de proposer des améliorations et de définir des procédures de sécurisation permettant les continuités de services en cas de problème.

Après consultation, deux sociétés ont été retenues :

- SAFEGE sur la partie réseau pour un montant de 11 910 € HT,
- A.G. SADOWSKI sur la partie station d'épuration pour un montant de 12 400 € HT,

Soit un total de 24 310 € HT, pouvant être financé par l'Agence de l'Eau (50 %) et par le Département (10 %).

Ainsi, dans le cadre de cette procédure réglementaire, le conseil communautaire à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- ADOPTER l'opération telle que décrite ci-dessus,
- SOLLICITER les aides de l'Agence de l'eau et du Département.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-13	Objet : Cycle de l'eau – Signature avenant n°1 – Marché n°2021-017ASS « Redimensionnement de la filière boue de la station d'épuration de Maîche »
---	---

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de travaux pour le redimensionnement de la filière boue de la station d'épuration de Maîche a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la CCPM, et au JAL le 18/11/2021.

La date limite de remise des offres a été fixée au 18 février 2022 à 12h00,

Une phase de négociation a été engagée auprès du candidat portant notamment sur des modifications d'ordre technique, repoussant par conséquent, la date de notification du marché de 3 mois,

Par délibération n° 2022-81 en date du 16 juin 2022, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer le marché « Redimensionnement de la filière boue de la station d'épuration de Maïche » pour un montant total de marché de 1 809 050 € HT avec le groupement SUEZ-HYDREA/LACOSTE/SANCHEZ,

Compte tenu du contexte national actuel et notamment l'augmentation des prix,

Vu le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et notamment son article 3.4 relatif aux modalités de variation des prix qui précise que le mois zéro est « le 1^{er} jour du mois du calendrier qui précède celui de la signature de l'offre finale par le titulaire. »

Vu l'actualisation des prix par l'entreprise Lacoste (correspondant à la partie réalisation du génie civil et à la partie étude correspondante) dans le cadre des négociations, le mois zéro est établi au mois de mai 2022.

En revanche, pour l'entreprise Suez Hydrea (correspondant à la partie réalisation des travaux d'équipements hors génie civil et à la partie étude correspondant), le mois zéro est établi au mois de février 2022 (date de la remise de l'offre initiale par le candidat).

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 du marché n°2021-017ASS relatif au redimensionnement de la filière boue de la station d'épuration de Maïche.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN

Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBEY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-14	Objet : Cycle de l'eau – Approbation des zonages d'assainissement des communes de Goumois et de Fessevillers
---	---

Dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, les zonages d'assainissement ont été transformés en concertation avec les communes et suivant les possibilités techniques.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le schéma directeur d'assainissement des communes de Goumois et Fessevillers a été finalisé fin 2021. Les enjeux de celui-ci étaient d'une part d'étudier les capacités des réseaux et de la station d'épuration et d'autre part d'envisager le raccordement de Goumois Suisse à l'unité de dépollution.

Une délibération n°2022-25 du 24 février 2022 avait été prise dans laquelle une erreur concernant la nomination du commissaire enquêteur apparaissait (la délibération stipulait une demande de nomination du commissaire enquêteur à la Préfecture alors que celle-ci doit s'opérer auprès du tribunal administratif compétent).

Une partie de ce dossier nécessitait l'étude des zonages d'assainissement ainsi que leurs adaptations aux nouveaux SDA, aux besoins des communes en termes d'extension, tout en appréhendant la compatibilité des projets avec les réseaux existants.

Il est demandé au conseil communautaire de valider les projets de zonage de ces deux communes.

Dès lors, une enquête publique sera organisée.

Aussi dans le cadre de cette procédure règlementaire, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le zonage d'assainissement de ces deux communes,
- SOLLICITE l'ouverture de l'enquête publique,
- SOLLICITE auprès du tribunal administratif la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture de l'enquête publique.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBEY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-15	Objet : Cycle de l'eau – Signature marché de travaux pour le renouvellement et le renforcement du réseau AEP VALOREILLE
---	--

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de travaux pour le renouvellement et le renforcement du réseau AEP, rue Principale pour la commune de Valoreille a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la CCPM, et au JAL le 11 août 2022.

La date limite de remise des offres a été fixée au 13 septembre 2022 à 12h00.

Vu l'estimation du montant de l'opération par le maître d'ouvrage à la somme de : 400 604 € HT (Réseau AEP-CCPM : 380 715 € HT – Défense incendie – Valoreille : 19 889 € HT)

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission en date du 3 octobre 2022,

Le Président rappelle les critères de choix prévus au règlement de la consultation pour le jugement des offres :

Critère 1	Prix des prestations	Coefficient : 0.50
Critère 2	Mémoire technique et environnemental	Coefficient : 0.50

Il annonce le montant des offres reçues et le classement des candidats comme suit :

N° de l'offre	Nom du candidat	TOTAL en € H.T	Part CCPM en € H.T	Part commune en € H.T
1	SARL SAULNIER TP	682 090,59 €	650 096,19 €	31 994,40 €
2	SAS S2BTP	360 552,00 €	336 603,00 €	23 949,00 €
3	SARL FANTINI TP	399 574,00 €	377 127,00 €	22 447,00 €
4	SARL DROMARD	456 302,50 €	425 262,50 €	31 040,00 €
5	Groupement PELLEGRINI SAS – SAS JC BONNEFOY	402 880,09 €	375 463,32 €	27 416,77 €
6	SAS ROGER MARTIN	489 954,15 €	458 565,70 €	31 388,45 €
7	LACOSTE SAS	373 822,68 €	348 002,97 €	25 819,71 €

Classement TRAVAUX CCPM : Rue Principale N° de l'offre	Nom du candidat	Note finale (N1+N2)	Classement final
1	SARL SAULNIER TP	8,14/20	7 ^{ème}
2	SAS S2BTP	19,88/20	1 ^{er}
3	SARL FANTINI TP	14,92/20	5 ^{ème}
4	SARL DROMARD	14,22/20	6 ^{ème}
5	Groupement PELLEGRINI SAS – SAS JC BONNEFOY	18,83/20	3 ^{ème}
6	SAS ROGER MARTIN	16,41/20	4 ^{ème}
7	LACOSTE SAS	19,63/20	2 ^{ème}

Au vu des critères mentionnés dans le règlement de consultation, l'entreprise SAS S2BTP apparaît comme candidat mieux disant pour les travaux de renouvellement et renforcement du réseau AEP, rue Principale à VALOREILLE.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE DECIDE de retenir l'offre de la SAS S2BTP pour la somme de 360 552 € HT soit 432 662.40 € TTC.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 025-200023075-20221020-DEL_2022_10_15-DE



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-16	Objet : Déchets – Rapport d'activités sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers
---	--

Vu le décret du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement n° 2000-404 du 11 mai 2000, disant que chaque Président d'EPCI compétent en matière de collecte ou de traitement des ordures ménagères est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante,

Considérant ledit rapport présenté à l'assemblée et couvrant la période 2021,

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-200023075-20221020-DEL_2022_10_16-DE

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE APPROUVE le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes du Pays de Maïche

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Denis NARBÉY

MEMBRES :	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2022-10-17	Objet : Déchets – Revalorisation des tarifs à la tonne des gros apports en déchèterie
---	--

M. le Président rappelle au conseil communautaire la délibération n°2019-120 du 28 novembre 2019 qui acte les tarifs du service Déchets.

La déchèterie de Maïche pratique dans son règlement aux usagers en plus des 4 euros qui conditionnent le passage (incluent dans la redevance) un tarif à la tonne suivant le type de déchet, dès lors que le dépôt dépasse les 2m3 appelé « gros apports ».

Ces recettes permettent une équité financière entre l'utilisateur qui dépose peu et celui qui dépose plus. En réalité, la valorisation des gros apports est réellement répercutée sur ceux qui les apportent plutôt que sur l'ensemble des usagers du territoire qui n'utilisent pas systématiquement le service.

Cette gestion permet aussi pour la collectivité d'équilibrer ou plutôt réduire les coûts pratiqués par PREVAL et les prestataires de traitement qui augmentent chaque année, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) mis en place en 2000 quant à elle ne cessera de s'intensifier au moins jusqu'en 2025.

Les populations produisent toujours beaucoup plus de déchets aujourd'hui. En France, un habitant produit plus de 4 tonnes de déchets par an.

Compte tenu de ces informations et afin d'éviter une hausse brutale dans les années à venir, il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs applicables pour le tarif à la tonne de ces gros apports sans modification de la part fixe et de la part variable.

Evolution des tarifs PREVAL

	Coût à la tonne PREVAL	Coût à la tonne PREVAL
	Tarif 2021	Tarif 2022
Incinérables/Huisseries	incinérables 144	incinérables 163
Plastiques souples	plus huisseries 136	plus huisseries 136
Non Valorisables	152 €	226 €
Plâtre	160 €	165 €
Déchets verts	43 €	47 €
Bois	90 €	103 €
Cartons	43 €	47 €
Gravats		

Evolution des tarifs gros apports proposée

	Coût à la tonne Tarif 2022	Coût à la tonne Tarif 2023
Incinérables /Huisseries/ Plastiques souples	148 €	171 €
Non Valorisables	173 €	237 €
Plâtre	162 €	173 €
Déchets verts	43 €	49 €
Bois	90 €	108 €
Cartons	43 €	49 €
Gravats	6€	7 €

Pour rappel :

Part fixe « collecte des OM »

Volume du bac	80 l	120 l	180 l	240 l	340 l	660 l
Tarif pour les zones collectées toutes les semaines	33 €	49.5 €	74.25 €	99 €	140.25 €	68,97 €
Tarif pour les zones collectées toutes les 2 semaines	22 €	33 €	49.50 €	66 €	93.50 €	22,22 €
Tarif pour des usagers collectés de façon excentrée	0 € *	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Part variable « prix de la levée du bac gris »

Volume du bac	80 l	120 l	180 l	240 l	340 l	660 l
Prix unitaire pour les 19 premières levées/an	3.30 €	4.40 €	5.61 €	6.82 €	8.91 €	24.21 €
Prix unitaire à partir de la 20 ^{ème} levée	4.62 €	6.16 €	7.85 €	9.55 €	12.47 €	24.21 €

Sacs prépayés (optionnel)

Afin de répondre à un surplus de déchets occasionnels ou imprévus

1.65 € le sac de 30L

2.75€ le sac de 50L

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE VALIDE la revalorisation des tarifs à la tonne des gros apports en déchèterie comme énoncé ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 025-200023075-20221020-DEL_2022_10_17-DE